

Formation Habilitation Électrique Initiale ou Recyclage

Opérations d'ordre électrique BT
Chargé d'opération spécifique BE manœuvre
Chargé d'Intervention élémentaire – Niveau BS

PRÉREQUIS

- Savoir lire et écrire et maîtrise des 4 opérations de calculs
- Pour le BS avoir une connaissance des règles élémentaires de l'électricité et connaître les techniques de remplacement et raccordement sur les installations et matériels sur lesquels il doit intervenir.
- Médicalement apte

OBJECTIFS DE FORMATION

- Permettre au personnel réalisant des opérations d'ordre électrique en BT et HT de mettre en application les prescriptions de sécurité de la norme NF C 18-510 lors de l'exécution d'opérations sur ou au voisinage des ouvrages ou des installations électrique.
- Mettre en application l'ensemble de ces opérations en respectant les règles de sécurité de la norme NFC 18-510
- S'assurer de son aptitude à adapter ces prescriptions en fonction du contexte d'intervention
- En cas de recyclage, remise à jour de l'ensemble de ces éléments

DURÉE DE FORMATION

- 2 jours de formation (14 heures)
 - 1 jour (7 h) de Tronc commun
 - 1 jour (7 h) de pratique

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAI D'ACCÈS

- Contacter l'IREP pour obtenir l'ensemble des informations relatives à l'inscription en formation
- Accès aux formations 1 jour minimum entre la demande et le début de l'action de formation, sous réserve de disponibilité

TARIFS

- Merci de contacter l'IREP pour obtenir un devis adapté à votre parcours et votre projet.

DÉCOUPAGE DE LA FORMATION

Les connaissances générales	- Les habilitations - Les différents matériaux liés à l'électricité - Les installations électriques et la sécurité des installations - L'environnement et les nouvelles zones de travail - Les équipements et signalisations - Evaluation théorique
La mise en situation	- Les différents acteurs concernés - Le repérage des zones en fonction du type d'habilitation - L'analyse des risques en situation - L'application en conformité à la norme NF C18-510 - Evaluation BS

MÉTHODES ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

- Partie théorique : apports théoriques, supports pédagogiques, projections
- Partie pratique : Mises en situation

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Évaluations des acquis en fin de formation : théorique et pratique (Mises en situation, tests théoriques..)
- Un certificat de réalisation sera remis, indiquant les résultats des évaluations et le niveau d'obtention de l'habilitation

ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- L'IREP (irep@institut-don-bosco.fr) bénéficie de deux référents Handicap, que vous pouvez contacter :
 - ANDREBE Corinne - candrebe@institut-don-bosco.fr
 - JOUIN Sophie - sjouin@institut-don-bosco.fr
- L'IREP travaille en partenariat avec le Centre Ressource Formation Handicap (CRFH) afin d'adapter les conditions et/ou le parcours de formation si nécessaire.
- Vous pouvez contacter l'IREP et les référents pour toute demande d'information relative à l'entrée en formation et le suivi de votre parcours.

POUR CONTACTER L'IREP

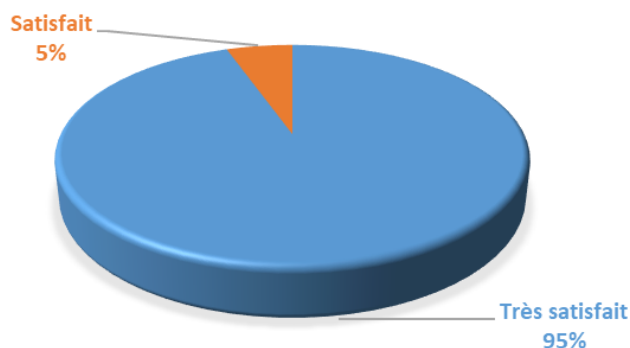
Contactez le secrétariat au 05.56.75.13.67 ou par mail : irep@institut-don-bosco.fr

Adresse : 40 rue des cèdres, 33 170 Gradignan

Ouvert du Lundi au Vendredi de 8h30 à 17h30.

APPRÉCIATION GÉNÉRALE DE LA FORMATION (ANNÉE 2022, SUR 147 STAGIAIRES DU PÔLE RÉGLEMENTAIRE)

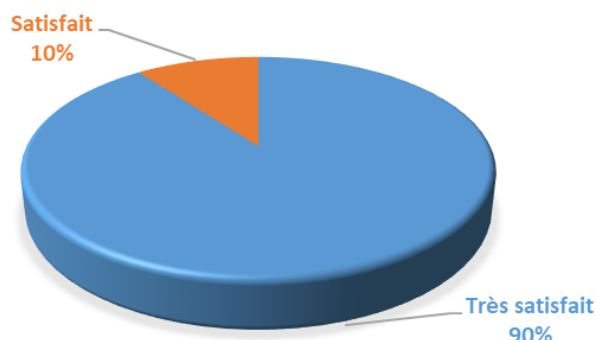
APPRÉCIATION GÉNÉRALE



■ Très satisfait ■ Satisfait ■ Insatisfait ■ Très insatisfait

95 % des stagiaires (139 stagiaires) ayant suivis une formation de notre Pôle Réglementaire indiquent être très satisfaits et 5 % (8 stagiaires) satisfaits de leur parcours de formation

ATTEINTE DES OBJECTIFS



■ Très satisfait ■ Satisfait ■ Insatisfait ■ Très insatisfait

90 % des stagiaires (132 stagiaires) ayant suivi une formation du Pôle Réglementaire ont atteints tous leurs objectifs.